

Alerte Seveso ?
Entrez à l'intérieur,
où que vous soyez.

seveso.be

Que faire en cas d'accident industriel ?



Rentrez
à l'intérieur



Fermez portes
et fenêtres



Suivez les informations
à la radio ou à la télé

seveso.be

Que faire en cas d'accident industriel ?

Le risque Seveso

Vous vous trouvez à proximité d'une entreprise Seveso. Il s'agit d'une entreprise dans laquelle des matières dangereuses sont produites, traitées ou stockées : raffineries, sites (péto)chimiques, entreprises d'explosifs, etc.

En Belgique, chaque entreprise à risque est soumise à une réglementation stricte et les inspections y sont régulières. Le risque d'accident grave est limité. Cependant, un accident causé par certains produits dangereux peut avoir des conséquences pour la population voisine et l'environnement.



Que signifie « Seveso » ?

Le terme « Seveso » fait référence à un accident industriel qui s'est produit en 1976 près de la ville de Seveso, en Italie. Suite à cette catastrophe, des directives européennes « Seveso » ont été adoptées et déterminent toutes les mesures de sécurité et les actions de prévention à prendre pour les entreprises concernées.

Des plans d'urgence coordonnés

Outre les actions préventives, les inspections, la gestion d'octroi de permis, ... des plans d'urgence sont également rédigés. Ainsi, autorités compétentes et exploitants tentent constamment de limiter d'éventuelles conséquences pour la population et l'environnement en cas d'incident. Ils se préparent autant que possible à agir au mieux pour la sécurité et la santé de tous.

Pour votre sécurité ...

- Les plans d'urgence sont régulièrement testés par tous les services concernés ;
- Les autorités alerteront la population concernée via les sirènes, les médias, ... ;
- Les services de secours et d'intervention restent prêts à intervenir.



En cas
d'alerte Seveso,
suivez les
3 recommandations
réflexes

Plus d'infos ?
Surfez sur www.seveso.be
ou contactez votre
commune.

Quels risques ?



Incendie : intoxication, difficultés respiratoires, brûlures



Explosion : lésions internes (poumons, tympans), blessures par projection de débris



Emission toxique : irritation (voies respiratoires et cutanées)



Emission écotoxique : pollution de l'eau et du sol